

**Bureau du 28 novembre 2005**

**Décision n° B-2005-3768**

objet : **Fourniture de pièces détachées, produits et outillages spécifiques captifs et réalisation de prestations ponctuelles d'interventions associées nécessaires à la maintenance des véhicules, engins et équipements divers de la Communauté urbaine - Lot n° 4 : matériels de viabilité hivernale de marque Epoke du parc de la Communauté urbaine - Autorisation de signer le marché**

service : Direction générale - Direction de la propreté

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 17 novembre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2005-3112 en date du 11 avril 2005, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution des prestations de fourniture de pièces détachées, produits et outillages spécifiques captifs et réalisation de prestations ponctuelles d'interventions associées nécessaires à la maintenance des véhicules, engins et équipements divers de la Communauté urbaine - lot n° 4 : matériels de viabilité hivernale de marque Epoke du parc de la Communauté urbaine.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 14 octobre 2005, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise Villeton Jean pour le marché à bons de commande d'une durée d'un an ferme, reconductible trois fois une année et d'un montant annuel de 30 000 € HT, soit 35 880 € TTC minimum et 90 000 € HT, soit 107 640 € TTC maximum.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** monsieur le président à signer le marché à bons de commande pour la fourniture de pièces détachées, produits et outillages spécifiques captifs, et réalisation de prestations ponctuelles d'interventions associées nécessaires à la maintenance des véhicules, engins et équipements divers - lot n° 4 : matériels de viabilité hivernale de marque Epoke du parc de la Communauté urbaine et tous les actes contractuels y afférents avec l'entreprise Villeton Jean pour un montant annuel minimum de 30 000 € HT, soit 35 880 € TTC et maximum de 90 000 € HT, soit 107 640 € TTC.

**2° - La dépense** correspondante sera prélevée sur le budget de la Communauté urbaine - direction de la propreté - exercices 2006 et suivants - centre budgétaire 5 840 - centres de gestion 584 171, 584 172 et 584 173 :

- compte 606 320 - fonction 812,
- compte 606 800 - fonction 813,
- compte 606 810 - fonctions 020, 812, 813,
- compte 615 511 - fonctions 020, 812, 813,

- compte 615 580 - fonctions 812, 813,  
- compte 606 221 - fonctions 812, 813,  
- compte 615 580 - fonctions 812, 813.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,